

MOTS CLÉS : développement économique, création d'activité, économie sociale et solidaire



Contexte et origine	1
Principes et fonctionnement	2
Activité en Seine-Saint-Denis	3
Perspectives	5
Témoignage	6
Fiche synthétique	7

- COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

LA CRÉATION D'ACTIVITÉ AVEC COOPANAME : PLUS DE SOLIDARITÉ POUR MOINS DE RISQUES

Résolument ancrée dans l'économie sociale et solidaire, la coopérative d'activité et d'emploi (Cae) Coopaname a pour ambition de développer un autre rapport à la création d'activité, au travail et à l'économie, basé sur la coopération, la solidarité et l'inventivité.

Coopaname permet à tout porteur de projet de se lancer tout en étant salarié de la coopérative. Chacun peut rester autant de temps qu'il le souhaite et choisir de s'investir dans la coopérative tout en développant sa propre activité et en bénéficiant des outils d'accompagnement proposés.

L'antenne de Coopaname en Seine-Saint-Denis est désormais un acteur identifié de la création d'activité sur le territoire. Avec 60 Coopanameiens séquanodionysiens, la Cae souhaite aujourd'hui mieux se faire connaître des jeunes.

CONTEXTE ET ORIGINE

Un modèle à part, ancré dans l'économie sociale et solidaire

Ni pépinières d'entreprises, ni couveuses, ni incubateurs, les coopératives d'activité et d'emploi (Cae) constituent un cadre spécifique pour le développement d'activités individuelles et collectives. Celui-ci s'inspire du principe du portage salarial d'entrepreneurs, mais revu à l'aune de l'économie sociale et solidaire : une gouvernance statutairement démocratique, toute personne ayant toujours une voix au sein de l'assemblée générale des associés, quels que soient la nature et le poids de son activité. Coopaname est une société anonyme (Sa) sous statut de société coopérative ouvrière de production (Scop). L'idée est bien de faire entreprise partagée à partir des activités de

tous les entrepreneurs, en mutualisant plusieurs services (comptable, administratif...).

Coopaname a été créée en 2004. Elle est aujourd'hui la Cae la plus importante de France, réunit 750 personnes et est en progression constante depuis sa création. Son siège, qui est aussi un lieu d'activité à part entière (ateliers, rencontres, suivi individuel, administratif), est implanté dans le 20^e arrondissement de Paris, rue Albert-Marquet. Afin de s'ancrer peu à peu dans une vie locale, la Cae s'est implantée en 2006 en Seine-Saint-Denis, à Aubervilliers, avec l'ambition de devenir un outil de développement local au service du territoire. Depuis ses débuts, la coopérative a essaimé et compte aujourd'hui, outre le siège, cinq antennes en région parisienne (l'une, Coopératifs!, étant spécialisée dans les services à la personne) et une autre au Mans. Néanmoins, Coopaname reste une seule et unique entité juridique.

Faire entreprise commune en mutualisant les services

Les Cae naissent à la fin des années 1990 de réflexions mûries au fil des années précédentes autour de la manière d'accompagner les personnes souhaitant créer leur activité sans que la prise de risque soit trop importante en cas d'échec. Élisabeth Bost, militante des modèles coopératif et mutualiste, expérimente cette nouvelle forme d'entrepreneuriat collectif. La première Cae voit ainsi le jour à Lyon en 1995. À la même époque, au sein du réseau des Boutiques de gestion², le concept des couveuses naît de la même réflexion. Dès lors, les Cae commencent leur essaimage sur le territoire, dans le Nord, l'Est, etc., jusqu'à la création de Coopaname à Paris, à l'initiative du réseau national des Cae, Coopérer pour entreprendre, dont Élisabeth Bost est alors gérante, et qui regroupe aujourd'hui la grande majorité des Cae³.

L'esprit de coopération ne s'arrête en effet pas au périmètre de la seule structure, puisque Coopaname mène plusieurs projets conjointement avec d'autres organisations, et mutualise notamment la comptabilité et les outils de gestion avec des coopératives associées comme par exemple Esscoop (Cae de l'Essonne) et La Forge (Cae des Yvelines). « Nous avons le projet de développer encore davantage les coopérations avec d'autres Cae dans l'avenir, en particulier au travers du projet Bigre!, avec Oxalis et SMart, une coopérative belge, ainsi que son émanation française », précise Raffaella Toncelli, responsable de Coopaname 93. L'ambition de Bigre! est de dépasser encore un stade dans la collaboration avec d'autres coopératives pour s'approcher, non plus de l'entreprise partagée, mais de la mutuelle de travail, « une organisation dans laquelle on protégerait mutuellement la possibilité de bien faire nos métiers respectifs et d'en vivre dans de bonnes conditions économiques, sociales et éthiques », ainsi que l'explique le rapport d'activité 2014 de Coopaname. « Pour le moment, il n'existe pas de structure juridique, mais nous avons plusieurs projets que nous aimerions développer ensemble », poursuit Raffaella Toncelli.

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Salarié et entrepreneur !

Côté coopérateurs, appelés encore Coopanamiens, le grand intérêt du modèle réside évidemment dans le confort de bénéficier à la fois des avantages du salarié – sa protection sociale (chômage, retraite...) – et de ceux de l'entrepreneur indépendant – sa marge de manœuvre, son autonomie. Une sécurité non négligeable pour des personnes prenant le risque de démarrer une activité. D'autant que cette protection s'accompagne d'autres fonctions mutualisées : suivi comptable, accompagnement individuel et collectif, formations...

Du simple portage salarial, penseront certains. Certes, d'un point de vue technique, le principe peut sembler identique : la structure porteuse transforme en salaire le chiffre d'affaires

réalisé par l'entrepreneur en en gardant une partie pour rémunérer sa prestation comptable et administrative (généralement, en moyenne, autour de 10 % du chiffre d'affaires⁴). Il n'empêche, le statut coopératif des Cae marque une nette différence. Car, à Coopaname, tout un chacun peut choisir de s'investir (ou pas) dans le projet et la vie de la coopérative. Une fois l'intégration décidée, le salarié peut en effet devenir coopérateur à part entière, c'est-à-dire associé de la coopérative, et dès lors participer aux prises de décision en assemblée générale, potentiellement être élu au conseil d'administration, etc. À la différence des entreprises classiques de portage, dans les Cae, les dimensions politique et collective comptent donc beaucoup. Le cœur du projet est bien de mutualiser : les risques, les avantages, mais aussi, parfois, les activités. « Nous accueillons des personnes qui sont susceptibles de devenir associées par la suite, souligne Raffaella Toncelli. De réelles équipes se forment au sein de Coopaname. Les personnes se trouvent par activités, affinités, et ont envie de faire projet commun, totalement ou partiellement, tout en gardant leur autonomie d'entrepreneur salarié. Dans une entreprise de portage classique, les entrepreneurs salariés ne participent jamais aux décisions, ne deviennent jamais associés, ne coopèrent pas entre eux. »

Dans une démarche classique de création d'entreprise, les deux premières questions sont le statut juridique et le capital social. À Coopaname, c'est avant tout le projet qui compte, et la manière dont la Cae peut l'accompagner. S'il n'existe pas de critères de sélection à l'entrée, certaines activités ne peuvent néanmoins pas être abritées par la coopérative, pour des questions de normes, de locaux spécifiques, des raisons réglementaires (expert comptable, médecin...), d'assurances spécifiques (bâtiment, mécanique auto...) ou parce que l'activité demande un investissement de départ trop lourd (fonds de commerce, boutique...). Toutefois, la coopérative travaille en lien avec des partenaires pouvant prendre le relais : « pour la restauration, les porteurs de projet sont réorientés vers Plaine de Saveurs, incubateur culinaire installé à La Courneuve », coopérative née du regroupement de plusieurs structures et ateliers culinaires qui ont souhaité proposer ensemble cette activité originale et favoriser le lancement d'activités de cuisine et de restauration multiculturelle par les habitants du territoire de l'agglomération. Plaine de Saveurs⁵ met ainsi à disposition en coworking un laboratoire de cuisine parfaitement aux normes. Lorsque le porteur de projet a un besoin d'investissement, des collaborations existent avec des organismes tels les Cigales⁶, l'association La Miel⁷, ou l'Adie, avec notamment son programme Créajeunes⁸ très dynamique dans le département : « plusieurs jeunes de Créajeunes 93 ont intégré ensuite Coopaname », ajoute Raffaella Toncelli. En pratique, le salaire du Coopanamien est intégralement financé par le chiffre d'affaires qu'il réalise. En fonction de la facturation, et dans l'optique d'élever progressivement ses revenus en même temps que l'activité se développe, le niveau de salaire est lissé sur plusieurs mois, tenant compte, comme tout salaire, des charges sociales, des frais liés à l'activité, mais en essayant de dégager dans le même temps une « réserve » de trésorerie.

Pour le reste, le coopérateur salarié gère son activité en autonomie : il suit la relation avec ses clients, utilise le « nom de marque » qu'il s'est choisi pour ses documents officiels et sa communication, négocie directement ses prestations et ses prix avec ses clients... Seules limites : n'ayant pas d'entité juridique à part entière, il ne peut lui-même signer un contrat ou répondre directement à un appel d'offres ; administrativement, c'est à la coopérative qu'il revient de le faire. Le coopérateur salarié décidant en revanche de son niveau d'investissement dans la vie de la coopérative, il peut également choisir le niveau d'accompagnement dont il a besoin. Enfin, même s'il est devenu coopérateur, le salarié entrepreneur peut choisir à terme de voler de ses propres ailes et quitter la structure pour créer son entreprise en propre ou réaliser d'autres projets.

Le but de Coopaname est cependant plutôt de chercher à développer les coopérations entre entrepreneurs. La coopérative organise ainsi nombre d'événements et de rencontres pour favoriser les échanges entre salariés, notamment, chaque année, son université d'automne, qui permet également aux Coopanameiens de croiser des chercheurs, des politiques... La coopération est aussi un apprentissage. Certains futurs coopérateurs se présentent même à Coopaname en ayant déjà un projet commun⁹. Et de nombreux groupes se forment au fil du temps au sein de la coopérative. « *Nous essayons d'aller toujours plus dans cette direction, souligne Raffaella Toncelli, et davantage vers l'accompagnement collectif. Jusque-là, Coopaname ne faisait que de l'accompagnement individuel, chaque coopérateur ayant un référent. Mais aujourd'hui, pour des raisons entre autres pratiques, le nombre de coopérateurs augmentant plus vite que le nombre de référents potentiels, nous axons notre soutien sur l'accompagnement collectif. Ce qui est d'ailleurs plus efficace, comme nous l'avons constaté, car les gens apprennent à se connaître, à échanger, et s'orientent plus facilement ensuite vers des projets communs. Désormais, il n'y aura donc plus un référent par personne mais un référent "de promo".* »

Entrée et parcours au sein de Coopaname

Pour les futurs entrepreneurs-salariés de Coopaname 93, tout commence par une « info-coll », une réunion d'information collective, ouverte à tous, qui se tient une fois par mois au café *Grand Bouillon*, 2 ter, rue du Moutier, à Aubervilliers.

Si, à l'issue de cette réunion, le participant y voit plus clair sur le fonctionnement de la coopérative et pense que son projet y trouvera sa place, il peut alors prendre rendez-vous pour un premier entretien individuel. « *Toute personne ayant assisté à une réunion de présentation collective peut solliciter Coopaname pour ce premier entretien, sans condition, ni justification de sa situation sociale ou de l'état d'avancement de son projet. Cet entretien, d'une durée d'une heure et demie à deux heures, est un temps d'écoute, d'information, de conseil et d'évaluation du projet quel qu'il soit, et éventuellement d'orientation, s'il ne relève pas de Coopaname* », détaille Raffaella Toncelli.

Si le projet peut intégrer la coopérative, et selon son état de formalisation, plusieurs entretiens suivront le premier afin de préciser les étapes de montage du projet et de régler les questions d'assu-

rance professionnelle et de responsabilité civile. Enfin, une fois le projet prêt à démarrer, la personne peut entrer officiellement à Coopaname en signant d'abord une convention d'accompagnement, ce qui lui permet d'utiliser le numéro Siret de Coopaname pour ses démarches. Une réunion d'accueil (deux par mois en moyenne) formalisera l'entrée du nouveau coopérateur et lui permettra de rencontrer la dizaine d'autres nouveaux entrants et de tisser les premiers liens. Dès la première affaire conclue avec un client, le premier salaire est versé et le contrat à durée indéterminée (Cdi) signé. Ce salaire « *peut évidemment être extrêmement faible au départ: le plus petit Cdi de base que nous ayons est de cinq heures par mois, complété généralement par du Rsa activité ou des indemnités de chômage. Pendant toute la durée de son contrat à Coopaname, la personne a donc un statut social, ce qui n'est pas négligeable quand on est à la recherche d'un emploi. Nous avons plusieurs personnes au Rsa.* » Le travail d'accompagnement se fait ainsi tout au long de l'intégration et du démarrage de l'activité, et à plus long terme si nécessaire. Coopaname propose toutes sortes d'outils pour permettre à chacun de développer son potentiel d'activité (ateliers, formations, rencontres, mise en réseau).

ACTIVITÉ EN SEINE-SAINT-DENIS

En 2006, l'implantation d'antennes de Coopaname en Île-de-France commence. Outre la Seine-Saint-Denis, avec l'antenne d'Aubervilliers, une antenne est ouverte dans le 13^e arrondissement (Paris-Sud), à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine (92), une autre dans le Val-de-Marne (94). Ce déploiement a pour objectif d'ancrer l'outil Coopaname dans des réalités locales ayant leurs spécificités. « *Dans le 92, l'ancrage local a vraiment bien fonctionné. À Nanterre, une véritable "communauté" s'est créée. En revanche, dans le 93, c'est beaucoup plus compliqué: le département est vaste et la porosité entre le siège de l'Est parisien et l'antenne du Sud-Ouest séquanodionisien, ainsi qu'entre le nord de Paris et l'antenne d'Aubervilliers fait que, dans les deux lieux, nous avons des personnes du 75 et du 93. Les personnes des 18 et 19^e arrondissements de Paris préfèrent aller à Aubervilliers, tandis que celles de Montreuil ou Bagnolet, par exemple, se déplacent plus facilement vers les locaux parisiens.* »

Des activités variées, avec quelques spécificités

Dans l'ensemble, le public de Coopaname en Seine-Saint-Denis ne diffère pas franchement de celui des autres antennes de Coopaname : un peu plus de femmes que d'hommes, tous en moyenne nés dans les années 1970. Peu d'informations sont collectées sur le milieu social d'origine. Les coopérateurs exercent des activités variées : consultant, formateur, coach, rédacteur, journaliste, blogueur, créateur, styliste de mode, coiffeur, sociologue, etc. Saint-Denis a tout de même cette particularité de représenter un public très attaché à sa commune et qui s'investit beaucoup dans la vie locale. Nombreuses sont en outre les personnes issues du secteur du

spectacle. Par ailleurs, un nombre croissant de personnes qui travaillaient auparavant dans le secteur associatif s'orientent aujourd'hui vers Coopaname. « Ces personnes travaillaient dans de petites structures associatives avec une grande marge d'autonomie et ont donc l'habitude de fonctionner en toute indépendance. Ce mouvement accompagne celui de l'amenuisement des subventions publiques », avance Raffaella Toncelli.

Le plus souvent, les personnes accueillies à l'occasion du premier rendez-vous sont à la recherche d'un emploi (45 sur 59, dont 9 non indemnisées et 10 allocataires du Rsa, en 2014) et envisagent la création d'activité comme une alternative. Sur 59 personnes, de 30 à 50 ans en moyenne, 41 sont des femmes. Sur l'ensemble des personnes reçues en premier entretien individuel, 10 avaient entre 20 et 30 ans, 35 entre 30 et 50, 12 avaient plus de 50 ans et 2 personnes n'avaient pas voulu communiquer leur âge.

La coopérative ne distingue pas dans ses statistiques les lieux de résidence de ses salariés et ne peut donc établir le nombre de ceux qui habitent dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville. « Mais nous avons des coopérateurs qui habitent ces quartiers. Néanmoins, comme nous ne faisons pas d'investissement en capital et comme, pour des raisons d'assurance, nous n'intégrons pas certaines activités, beaucoup de personnes estiment que ce n'est pas la formule qui leur convient. Nous avons par exemple beaucoup de demandes pour lancer une activité de cuisine. Or, pour cela, il faut un capital pour démarrer l'activité ainsi qu'un laboratoire aux normes, alors que les personnes intéressées souhaiteraient commencer leur activité chez elles. » Dans ce cas, Coopaname oriente donc vers son partenaire de La Courneuve, Plaine de Saveurs.

La majorité des coopérateurs de Coopaname n'assurent qu'un temps partiel à partir de leur activité. « Difficile de dire si cette situation est choisie ou pas, reconnaît Raffaella Toncelli, s'ils ont des bouts d'activité sous d'autres statuts par ailleurs... »

La chercheuse Antonella Corsani, économiste spécialisée dans les mutations du travail et de l'emploi, a mené plusieurs travaux de recherche sur les Cae, et en particulier sur Coopaname. Elle s'est récemment penchée sur les revenus des Coopanameiens et des Oxaliens, les salariés d'Oxalis, Cae établie en Savoie et travaillant étroitement avec Coopaname depuis plusieurs années : le salaire moyen des entrepreneurs salariés est plutôt bas, beaucoup ne dégagent pas plus qu'un mi-temps, la question du choix de cette activité restreinte restant en suspens. Mais l'étude révèle en revanche un phénomène intéressant : si les salaires moyens de départ des hommes étaient plus élevés, sur trois années, l'augmentation de salaire des femmes est beaucoup plus significative.

Une autre spécificité apparaît encore en Seine-Saint-Denis : proportionnellement, l'antenne compte un nombre d'artisans et de créateurs plus important que dans les autres antennes – sans constituer pour autant un public majoritaire. Néanmoins, cette spécificité a conduit Coopaname à se rapprocher de Plaine Commune, agglomération valorisant beaucoup ces activités, notamment chaque année depuis près de dix ans avec la Foire des savoir-faire solidaires qui se tient sur le parvis de la basilique de Saint-

Denis peu avant Noël¹⁰, à l'organisation de laquelle participe Coopaname, Franciade, association organisatrice d'événements culturels, Artefact 93, qui fédère un réseau de créateurs professionnels, ainsi que Minga, association de commerce équitable.

Ces métiers de l'artisanat et de la création se retrouvent en effet sur cette problématique commune de la difficulté de vivre de leur activité, l'artisanat nécessitant un temps de réalisation long et, par conséquent, des prix de vente relativement élevés. « Pour remédier à cette difficulté, pointe Raffaella Toncelli, il s'agirait qu'ils soient en capacité de passer à de petites séries, mais cela signifierait pouvoir investir dans du matériel assez coûteux, ou alors trouver un fabricant, souvent peu motivé par les petites séries et qui peut s'avérer également assez cher. »

À partir de ces constats, Coopaname 93 a donc entrepris de réfléchir à la manière d'accompagner ces personnes de façon à ce qu'elles vivent le mieux possible, y compris en leur apprenant à fixer leur prix autrement qu'au jugé, mais davantage à partir du coût de revient réel. « Souvent, les artisans et créateurs complètent leurs revenus d'activité par de la formation, en donnant des cours. La plupart du temps, ils n'ont pas les moyens d'avoir une boutique et n'ont de vitrine que par le biais du système du dépôt-vente. Or ce système a ses limites en obligeant à bloquer un certain nombre de pièces, stock dont il faut ensuite gérer les invendus. Nous avons réfléchi à ces différents problèmes, à la manière de démultiplier les lieux de vente, etc., ce qui a fait naître le projet Point Carré, à Saint-Denis. »

Point Carré, une nouvelle coopérative à Saint-Denis

L'ensemble des observations et réflexions liées aux difficultés rencontrées par les créateurs a conduit au montage du projet Point Carré, qui a ouvert à Saint-Denis fin 2016, au 20 bis, rue Gabriel-Péri. Des formations y auront lieu, mais l'endroit aura surtout la grande originalité de réunir à la fois une boutique en rez-de-chaussée, un espace de coworking au premier étage (avec un espace physique de travail qui ne sera pas réservé uniquement aux artisans) et un espace de fabrication en fab-lab¹¹ au 2^e étage, largement accessible également.

« Plaine Commune réfléchissait à offrir un lieu aux créateurs de son territoire qui ne soit pas ponctuel, une sorte de boutique partagée. Tandis que, de notre côté, nous cherchions à résoudre les problèmes de fabrication et de vente de nos créateurs. Finalement, toutes ces idées se sont croisées avec la volonté de Plaine Commune de transformer un bâtiment à rénover en un lieu original et attractif. Plusieurs structures se sont ainsi réunies pour créer cette nouvelle coopérative, Point Carré : Apij Bât, ArteFact 93, l'association régionale des Cigales, Minga, Franciade, Fiona Meadow (architecte installée à Saint-Denis, seule personne physique qui soit membre fondatrice), Déchets d'art, Coopaname et la coop Andines. La forme juridique retenue est la société coopérative d'intérêt collectif (Scic), reposant sur trois collèges de sociétaires : celui des financeurs, celui des membres fondateurs et un collège ouvert à tous. »

Une question s'est toutefois posée : quel modèle économique trouver pour permettre un accès libre et gratuit à ce lieu à toute personne intéressée, tout en ayant les moyens d'assurer la maintenance des machines et de prendre en charge l'ensemble des frais ? La solution a été de mettre en place une offre de formation rémunératrice et d'aller la vendre auprès des différents acteurs du territoire.

PERSPECTIVES

Mieux toucher les jeunes et les sensibiliser à l'économie sociale et solidaire (Ess)

Autre chantier en cours à Coopaname 93, une sensibilisation à l'Ess des jeunes de 18 à 30 ans. Poursuivant les interventions que pratiquaient ensemble dans les lycées il y a quelques années Coopaname 93, Minga et les Petits Débrouillards, cette sensibilisation, individualisée mais collective, vise également l'accompagnement à la création d'activité, qu'elle soit ou non à but lucratif. Développé dans le cadre du projet national Piments mis en place avec Cap Berriat, Vecteur Activités et Paprica, déjà en expérimentation dans les Hauts-de-Seine, ce projet se met en place en Seine-Saint-Denis avec le soutien de la communauté d'agglomération Terres de France¹² et prend la forme d'un compagnonnage. Par ailleurs, Coopaname a reçu cette année, sur appel à projets, le soutien de Plaine Commune pour un autre projet de sensibilisation déjà amorcé avec l'université de Paris VIII et l'association Solidarité étudiante. Il consiste en un échange et une information auprès des étudiants de Paris VIII dans le but de faire connaître l'Ess et ses acteurs sur le territoire, mais aussi de donner envie à ces jeunes de se lancer dans la création d'activité en Seine-Saint-Denis. « *Souvent, les jeunes ne connaissent pas le monde de l'Ess. Il s'agit donc de leur faire découvrir cette idée que, pour développer un projet économique, on peut aussi travailler autrement. D'autant que souvent, spontanément, sans même connaître le secteur, ils ont cette envie de fonctionner sur un modèle démocratique, et commentent par monter une association pour travailler ensemble.* »

Un cadre légal en évolution

Pour Raffaella Toncelli, cette forme d'entrepreneuriat qu'est la Cae est donc tout à fait intéressante pour le développement d'activités économiques dans les quartiers populaires : « *Ce qui est fondamental, c'est qu'il n'y a pas de prise de risque au départ. Si l'activité ne fonctionne pas, au pire, la personne n'aura perdu que du temps. En revanche, si elle a fonctionné ne serait-ce qu'un peu, c'est un parcours d'apprentissage coopératif qui se crée : quand une personne entre, on lui propose des ateliers, des rencontres, cela ouvre des horizons différents. C'est toujours très riche.* »

Les dispositions de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Ess, dite « loi Hamon », du nom du ministre alors délégué à l'Ess, pourrait néanmoins modifier pour partie certaines règles établies à Coopaname et dans les autres Cae. L'article 48 de la loi introduit en effet dans le code du travail

notamment deux articles, L. 7331-2 et L. 7331-3, définissant le statut des entrepreneurs salariés au sein des Cae, ainsi que d'autres précisions sur ce statut *via* le décret n° 2015-1363 d'application de la loi du 27 octobre 2015 relatif aux Cae et aux entrepreneurs salariés : désormais, l'entrepreneur salarié doit devenir associé de la Cae dans un délai maximal de trois ans à compter de la conclusion de la convention d'accompagnement. Le Cdi qui était conclu jusqu'alors devient un contrat dédié, le contrat d'entrepreneur salarié associé (Cesa). Autre changement, le salaire versé par la coopérative devra désormais comporter une part non modulable et une part ajustable au volume de l'activité. Ces nouvelles mesures sont à l'étude au sein de Coopaname et d'autres coopératives afin d'évaluer leur impact et de travailler à l'adaptation la plus favorable pour les coopérateurs. Le but pour Coopaname est donc d'arriver à la prochaine assemblée générale de la coopérative avec des propositions concrètes issues des réflexions de la Confédération générale des Scop et de celles du groupe de travail dédié à ces questions, réunissant représentants du personnel, membres de l'équipe permanente et entrepreneurs salariés. ■

NOTES

1. Élisabeth Bost est l'auteure de l'ouvrage *Aux entrepreneurs associés*, paru aux éditions Repas en 2011 (réédition en cours, préface de Hugues Sibille et postface de Jean-François Draperi), dans lequel elle retrace l'histoire des Cae.

2. En 2011, les boutiques de gestion ont changé de nom pour devenir le Réseau Bge (nouvelle identité, nouveau logo, nouvelle charte graphique). <http://bge.asso.fr/>

3. Les autres étant regroupées au sein d'un autre réseau de Cae, Copéa, dont fait notamment partie la Cae Oxalis.

4. Jusqu'en 2015, la contribution au fonctionnement de la coopérative reversée par les salariés coopérateurs était de 10 % du chiffre d'affaires dégagé par l'activité de chacun. À partir de cette date, Coopaname a fait un autre choix qui lui semblait plus juste pour les Coopanameiens : la contribution est désormais de 11,5 % de la marge brute, ce qui permet à ceux dont les activités nécessitent des achats importants de voir ces frais retranchés de l'assiette de calcul.

5. www.plainedesaveurs.fr/

6. Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire. Un club Cigales est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (Sarl, Scop, Scic, association...). Le club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. Le mouvement des Cigales, issu de l'économie sociale et solidaire, est né dans les années 1980. www.cigales.asso.fr/

7. La Maison de l'initiative économique locale accompagne la création de très petites entreprises (Tpe) sur le territoire de Plaine Commune.

8. Voir les fiches d'expérience sur le dispositif Créajeunes de l'Adie, téléchargeables gratuitement sur le site www.professionbanlieue.org/

9. Voir le témoignage page suivante.

10. En savoir plus sur le site www.foiresavoirfaire.com/

11. Les fab-labs, ou laboratoires de fabrication, concept né au Massachusetts Institute of Technology (Mit), université américaine spécialisée dans les sciences et la technologie, sont des lieux ouverts au public – ce qui en fait toute l'originalité – où sont mis à disposition différents outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ils s'adressent particulièrement aux entrepreneurs, designers, artistes, bricoleurs ou étudiants. Ce sont également des espaces de

rencontre et de création collaborative. Pour revendiquer le nom de « fab-lab », un atelier doit respecter la charte élaborée par le Mit.

12. Au 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération Terres de France a intégré l'établissement public de territoire Paris Terres d'Envol qui regroupe huit communes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

TÉMOIGNAGE

« OMNIBUS PAYSAGE »,
OU L'AVENTURE
DE DEUX PAYSAGISTES COOPANAMIENNES

Laëtitia La Santé et Anne-Cécile Jacquot sont coopanamiennes depuis cinq ans. Elles sont ce que Coopaname appelle un groupe, c'est-à-dire des personnes qui ont choisi de développer une activité ensemble, mais qui, comme les autres, ont un statut de salarié. Leur entreprise n'a donc pas d'existence à part entière, étant une des activités abritées par Coopaname, et vit au travers de ce que la coopérative appelle une « marque », en l'occurrence Omnibus Paysage, qui a pour activité le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets de construction, afin de qualifier le paysage, d'une part, la maîtrise d'œuvre d'espaces paysagers, d'autre part.

Laëtitia La Santé et Anne-Cécile Jacquot se sont connues à l'École nationale supérieure du paysage (Ensp) de Versailles, où elles ont fait leur quatre ans d'études. Très vite, dès 2010, elles ont souhaité lancer conjointement une activité économique, mais, sortant fraîchement de l'école, sauter le pas leur était difficile. Laëtitia La Santé choisit d'abord le salariat, durant deux ans et demi, tandis que son actuelle « associée », Anne-Cécile Jacquot, tente tout de suite l'aventure de l'indépendance, en statut d'auto-entrepreneur. « Mais elle est restée à des niveaux de revenus très précaires », se souvient Laëtitia. Les deux femmes patientent donc un certain temps, ne sachant comment procéder. « D'autant qu'au sortir de l'école nous ne sommes orientés vers aucun espace ressources qui puisse nous aider, et que ces compétences entrepreneuriales, nous ne les apprenons pas en cours ! », poursuit Laëtitia. Comment dès lors monter une Sarl ou une Scop ? Finalement, par le biais d'amis graphistes, elles découvrent Coopaname. Les amis en question y sont salariés mais autonomes, et travaillent à trois. Cette souplesse de fonctionnement séduit vite les jeunes femmes. « La coopérative est tout de suite devenue une option fortement envisageable. » L'intérêt du modèle est évident : pas besoin de monter une structure, avec ce que cela implique de prise de risques, de démarches et donc d'inquiétude ; et possibilité d'être accompagné dans la mise en place et le développement de son projet.

Avant de rejoindre la coopérative, Laëtitia et Anne-Cécile n'avaient qu'une vision très lointaine de ce qu'était l'Ess. Selon Laëtitia, qui a travaillé en entreprise, une chose est sûre : « En entreprise, il me semble qu'il y a vraiment un problème dans les relations humaines. » Autre certitude, ni l'une ni l'autre ne voulait évoluer dans une bulle, isolée du reste du monde. Elles participent finalement à une « info-coll », et les choses s'enchaînent assez vite. Toutes les deux connaissent parfaitement leur marché, leur cible, et avaient déjà enclenché de nombreuses démarches de prospection. Anne-Cécile ayant en outre déjà une clientèle, elles ont très vite besoin de facturer et signent par conséquent rapidement leur Cdi avec Coopaname.

Aujourd'hui, Laëtitia La Santé et Anne-Cécile Jacquot travaillent à 90 % pour des collectivités publiques, essentiellement des communes et des départements. Grâce à Coopaname, estime Laëtitia, les deux associées ont beaucoup appris en matière de développement d'activité : elles ont suivi un cycle d'ateliers pour savoir comment facturer, comment communiquer, etc., tous les outils de base. Une personne les a en outre suivies pour la construction de leur clientèle. Au sein de la coopérative, les deux paysagistes ont par ailleurs pu travailler en réseau avec d'autres personnes dont les activités sont proches ou complémentaires de la leur. « Être dans la coopérative permet d'ouvrir d'autres possibles, comme en ce moment par exemple, où l'activité d'Omnibus accuse une certaine baisse. Le fait de pouvoir discuter régulièrement avec notre référent aide à prendre des décisions importantes ou à savoir que faire face à des problèmes de trésorerie. »

Après cinq ans passés dans la coopérative, leur attachement à la structure ne se dément pas. Bien au contraire. Si certains coopérateurs voient Coopaname comme un passage, le temps de lancer pleinement leur activité puis leur propre structure, pour les associées d'Omnibus, il s'agit de s'impliquer toujours davantage. « Pour certaines activités économiques, notamment celles qui nécessitent de gros volumes d'achats, par exemple, il est vrai qu'il vaut mieux sortir de Coopaname à terme. Mais, pour nous, ce n'est pas le cas. » Laëtitia et Anne-Cécile font partie de certaines commissions et envisagent d'intégrer des instances... quand elles pourront dégager davantage de temps. Les deux jeunes femmes ont vraiment compris ce qu'était l'Ess en intégrant Coopaname : pour elles, cela signifie des rencontres qu'elles n'auraient jamais eu l'occasion de faire en montant leur entreprise dans leur coin. Certes, Coopaname n'est qu'un outil parmi d'autres pour favoriser le développement d'activités économiques, mais elles se sont totalement reconnues dans ce fonctionnement collectif qui, Laëtitia en a conscience, peut ne pas convenir à tout le monde. « Il s'agit de référer à la coopérative sur certaines décisions, ce que certaines personnes peuvent trouver pénible. De mon point de vue, c'est tout à fait normal : c'est un échange ; la coopérative doit être informée des enjeux financiers importants, puisque c'est elle qui supporte les risques. Pour ma part, je n'ai pas l'impression d'être contrôlée. »

www.omnibus-paysage.fr
contact@omnibus-paysage.fr

Coopaname 93 en chiffres

- Selon le rapport d'activité 2014, l'établissement d'Aubervilliers compte 128 coopérateurs, dont 60 habitent dans le 93, 41 à Paris, 15 dans le reste de l'Île-de-France, 4 dans l'Oise et 8 dans le reste de la France. Il y a également 11 habitants du 93 qui font partie de la coopérative mais qui sont rattachés à un autre établissement. Presque un tiers des coopérateurs du 93 habitent dans des villes de la communauté d'agglomération Plaine Commune.
- 28 personnes habitant le 93 sont entrées dans la coopérative la même année, dont 8 résidant dans une ville de la communauté d'agglomération Plaine Commune (7 personnes d'Aubervilliers et une personne de Pierrefitte-sur-Seine). Sur les six premiers mois de 2015, la même tendance se dessinait, puisque 12 Séquanais-Dyonisiens avaient déjà intégré la coopérative.
- 18 réunions d'information collective ont été organisées sur le territoire du 93, lors desquelles 115 personnes ont été informées du fonctionnement de la coopérative. Ce sont aussi les projets qu'elle développe sur le territoire ainsi que les manifestations auxquelles elle participe localement qui contribuent à la renommée territoriale de Coopaname : comité de pilotage de la Foire des savoir-faire solidaires, celui du mois de l'Ess, celui du droit des femmes de la mairie d'Aubervilliers, ainsi que les rencontres Plaine Commune Promotion, les rencontres pour l'emploi à Aubervilliers, les Mercredis des cadres organisés par Pôle emploi, le salon des entrepreneurs, ou encore le Café créa, au Blanc-Mesnil, le salon « Ma boîte c'est moi », à Aulnay-sous-Bois, la journée Terres de France à Villepinte, ou le forum Réussir en Seine-Saint-Denis, organisé par la chambre de commerce et de l'industrie.
- Au total, les 128 entrepreneurs salariés de Coopaname 93 ont réalisé 1 567 360 euros de chiffre d'affaires hors taxes (chiffre en progression constante au fil des années), et se sont versés un total de 610 930 euros de salaire brut, chacun touchant à proportion de son volume d'activité.

Fiche synthétique

Statut juridique : Scop Sa, coopérative d'activité et d'emploi (Cae)

Une seule entité juridique pour 6 antennes

Date de création : 2004

Siège : 3-7, rue Albert-Marquet, 75020 Paris

Activité : accompagnement à la création d'activité sous forme de portage salarial, mais dans un esprit de coopération et de partage. Chaque salarié-entrepreneur peut devenir associé et s'investir dans les instances de gouvernance de la structure. Pas de durée limitée pour rester salarié de la coopérative. La rémunération de chacun(e) est fixée en fonction du volume de son activité lissé en salaire mensuel ; 11,5 % de la marge brute réalisée par les entrepreneurs va à la contribution au fonctionnement de la coopérative : comptabilité, accompagnement, administratif...

Accompagnement : accompagnement individuel, collectif et mutuel, ateliers, formations, rencontres...

Public : 750 entrepreneurs-salariés, dont 128 inscrits à l'antenne de la Seine-Saint-Denis (Aubervilliers). La plupart sont au départ à la recherche d'un emploi ou bénéficiaires de minima sociaux.

Volume d'activité en Seine-Saint-Denis : 1 567 360 euros de chiffre d'affaires en 2014 ; les Coopanameiens se sont versé 610 930 euros de salaire brut la même année.

Partenaires en Seine-Saint-Denis : Plaine Commune, Terres de France, Université de Paris VIII, Pôle emploi, structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat sur le territoire (Adie, Cigales, La Miel...), etc.

Cette fiche d'expérience a été rédigée à partir d'un entretien avec **Raffaella Toncelli**, responsable de Coopaname 93, le 10 novembre 2015, et de son intervention, le 12 janvier 2016, dans le cadre d'Ateliers organisés par Profession Banlieue. Le témoignage de **Laëtitia La Santé** a été recueilli par Stéphanie Barzasi à la fin de 2015.

Texte : Stéphanie Barzasi

Maquette et mise en pages : Claire Péraro

Cette fiche expérience est également publiée dans l'ouvrage
Le Développement économique des quartiers populaires.
De l'approche globale à l'action locale,
coll. Les Cahiers, décembre 2016.



CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne – 93200 Saint-Denis

www.professionbanlieue.org